



## Association des Vétérans Amateur de Dressage d'Auvergne Rhône-Alpes

### Règlement du Challenge des Majors saison 2024

#### Participation

En ce début de saison 2024, compte tenu de l'enthousiasme manifesté par nos membres à l'égard de leur engagement dans le Challenge des Majors, les étapes de cette compétition se tiendront sur l'ensemble des concours du Grand Régional, ainsi l'ensemble des départements de la région Auvergne Rhône-Alpes. La liste des concours sélectionnés est officiellement annoncée sur la FFE et est disponible ci-dessous.

- 1- Yssingeaux (43) 23-24 mars
- 2- Saint Etienne le Mollard (42) 31 mars-1 avril
- 3- Macon Grand Régional 5-7 avril
- 4- Allex Sabots de Cherlex (26) 20-21 avril
- 5- Dardilly (69) 28 avril
- 6- Cluny Grand Régional 10-12 mai
- 7- Hôpital le Grand (42) Grand Régional 24-26 mai
- 8- Gex (01) Grand Régional 22-23 juin
- 9- Courpière (63) 29-30 juin
- 10- Saint Ismier (38) Grand Régional 26-28 juillet
- 11- Vichy (03) Grand Régional 23-25 août
- 13 - Equimasters à Chazey (01) 4-6 octobre

Le Challenge est ouvert à tous les membres à jour de leur cotisation et possédant une licence compétition "Amateur" et à tout cheval ou poney enregistré sur le site de la Fédération Française d'Équitation (FFE compet). Pour les membres qui régleraient leur cotisation en cours d'année, seront pris en compte les concours qu'à partir de cette date.

Il concerne les catégories suivantes : Amateur 3, Amateur 2, Amateur 1, Amateur Elite.

Un classement par couple (cavalier/cheval) est établi par cumul des performances en additionnant les résultats obtenus sur les épreuves A, préliminaire et libre (coefficient 1,5 ). A l'issue de la dernière étape, seuls les quatre meilleurs concours seront retenus pour le classement définitif. Si lors d'une compétition, il a y deux fois la même épreuve (ex amateur 1 A le vendredi et amateur 1 A le dimanche), un seul résultat sera pris en compte dans le classement.



Dans le cas, où un couple participe à deux catégories, la catégorie la plus élevée sera retenue.

Le Règlement Général et Spécifique de Dressage 2024 ou les rectificatifs seront appliqués pour les épreuves du Challenge.

### Classement provisoire du Challenge

Le classement se fait par points selon le barème suivant :

1<sup>er</sup> 10 points, 2<sup>ème</sup> 8 points, 3<sup>ème</sup> 7 points, 4<sup>ème</sup> 6 points, 5<sup>ème</sup> 5 points, 6<sup>ème</sup> 4 points, 7<sup>ème</sup> 3 points, 8<sup>ème</sup> 2 points, 9<sup>ème</sup> 1 points, 10<sup>ème</sup> et la suite 1 points.

***Les classements seront établis en fonction des résultats parus sur le site FFE et inclus uniquement nos membres. (Ex : notre premier membre est au classement FFE tout cavalier confondu 5<sup>ème</sup>, il sera pour notre classement 1<sup>er</sup> et aura 10 points)***

Tout cavalier qualifié pour le challenge dans plusieurs niveaux d'épreuves sera classé à l'issue du dernier concours qu'à un seul niveau. Il sera alors classé dans le niveau le plus élevé où il est qualifié.

### Classement final du Challenge

Le déroulement des remises des prix vous parviendra ultérieurement.

### Organisation

Le comité d'AVADRA2 arbitre le Challenge.

Il sera seule habilité à régler tous litiges le concernant et peut à tout moment modifier le règlement en cas de problème.

Toutes réclamations doivent être faites par e-mail [avadra2020@gmail.com](mailto:avadra2020@gmail.com)

Chaque organisateur gère son programme comme il le souhaite, nous n'avons aucune influence sur le choix des épreuves.